



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
27 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

19 présents : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAÜN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, M. Florent BASLÉ, Mme Pascale MACOURS, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Florence STABLO, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

7 excusés :

Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON

M. William POMMIER ayant donné pouvoir à M. Jean Michel GUENIOT

M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE

Mme Laetitia COUR ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS

Mme Maëlle EVARD ayant donné pouvoir à Mme Florence STABLO

Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND

M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS

1 absente :

Mme Laura ESNAULT

Secrétaires de séance : M. Franck JOURDAN, M. Samuel TRAVERS

Date de convocation : le 21 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

2023_02_27_20

Nomenclature : 7.1.1

Fixation de l'enveloppe dédiée au dispositif « Argent de poche »

Rapporteuse : Mme Cécile BREGEON

Mme Cécile BREGEON rappelle au conseil municipal le dispositif « argent de poche » qui est mis en place depuis 2012.

Mme Cécile BREGEON propose de reconduire cette action pendant les vacances scolaires pour un budget prévisionnel global annuel de 4 000 €.

Les jeunes interviennent par chantier sur une durée de 3h30 de travail par jour dont ½ heure de pause, à raison de 20 demi-journées maximum par an. La rémunération, est fixée à 15 € pour une mission de 3h.

L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel du service concerné. La répartition de l'enveloppe et par conséquent du nombre de jeunes se fera en fonction des besoins des services.

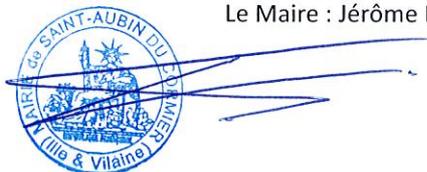
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la reconduction du dispositif argent de poche pour les vacances scolaires 2023
- fixe le montant global annuel à 4 000 € maximum
- autorise M. le Maire à signer tout document afférent à la gestion de ce dossier

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh